



Conseil Municipal
Séance du 28 Mars 2019

Compte rendu

Affiché le :

Le vingt-huit Mars deux-mille dix-neuf, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à 20 heures sur convocation adressée le 22 mars deux mille dix-neuf, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre GAGNE

Étaient présents :

		Présents	Pouvoirs	Absents
Maire	GAGNE JEAN PIERRE	X		
Premier adjoint	DELAVALLE JEAN MARC	X		
Deuxième adjoint	JUILLARD CLEMENCE	X		
Troisième adjoint	PLANET FRANCK	X		
Quatrième adjoint	SIBERT THERESE	X		
Cinquième adjoint	VEDRINE JACQUES	X		
Sixième adjoint	REVERDY MARINETTE	X		
Conseiller municipal	RASO VINCENT	X		
Conseiller municipal	JEAN-PIERRE ROBTON	X		
Conseillère municipale	PAGET CHRISTIANE	X		
Conseiller municipal	MAYET BERNARD	X		
Conseiller municipal	DAMIEN VAUDO			X
Conseillère municipale	HARMANT PATRICIA			X
Conseillère municipale	CROST SANDRINE			X
Conseiller municipal	D'ALEO MICHAEL			X
Conseillère municipale	PIGEON AMELIE			X
Conseillère municipale	CAZEAUX MARINE			X
Conseillère municipale	BEJUY SOPHIE			X
Conseiller municipal	GARCIA RICHARD			X
Conseillère municipale	VIELLARD NICOLE	X		
Conseillère municipale	BERRODIER DANIELLE	X		
Total		13		8

En application de l'article L. 2541-6 du CGCT, Danielle BERRODIER est désignée secrétaire de séance

13 présents, 13 votants, 20h00 le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Procès-Verbal de la séance du 28 février 2019 est adopté.

Abstention	0
Contre	0
Pour	13

Ordre du jour

2019-03-16- Budget principal : approbation du compte administratif 2018

Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE

Détail du compte administratif voir note explicative <http://www.commune-loyettes.fr/-Finances-budget-.html>

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes			
Prévision budgétaires totales	1 602 362,56 €	3 110 455,49 €	4 712 818,05 €
Recettes réalisées	1 379 825,59 €	3 018 217,32 €	4 398 042,91 €
Dépenses			
Prévision budgétaires totales	1 602 362,56 €	3 110 455,49 €	4 712 818,05 €
Dépenses réalisées	613 736,94 €	2 767 548,65 €	3 381 285,59 €
Clôture			
Solde d'exécution 2018	766 088,65 €	250 668,67 €	1 016 757,32 €
Résultat reporté 2017	184 318,56 €	577 144,49 €	761 463,05 €
Résultats de clôture 2018	950 407,21 €	827 813,16 €	1 778 220,37 €
Restes à réaliser			
Dépenses	626 936,14 €		
Recettes	244 619,71 €		
Résultat cumulé de clôture	568 090,78 €	827 813,16 €	1 395 903,94 €

Jean-Marc DELAVALLE balaie en détail les recettes et les dépenses de fonctionnement du budget primitif de l'année 2018.

En fonctionnement, d'une façon générale, les recettes réalisées sont à peu près identiques à celles de 2017 (2 971 211,15 €).

Il rappelle que le report du résultat N-1 n'est pas comptabilisé.

Le chapitre 74 (dotations, subventions, participations) connaît une baisse de 1.8 % par rapport à 2017. Cette baisse est la conséquence de la diminution des dotations de l'Etat.

Pour ce qui concerne les dépenses, le chapitre 11 connaît une baisse de 12.22 % en raison d'une part du passage aux gaz dans certains bâtiments.

Dans ce chapitre, figure l'article 611 (prestations de service) qui regroupent tous les contrats contractés par la commune comme les contrats d'entretien et l'achat des repas de la cantine.

Concernant le chapitre 012 – Personnel, il tient à souligner qu'il n'y a pas eu de dépassements du prévisionnel. La masse salariale est même en baisse par rapport à 2017, en raison de mouvements de personnel.

Moins de dépenses constatées sur Le patrimoine communal (article 615221) car beaucoup de travaux ont été effectués en régie occasionnant de fait, augmentation de l'achat de fournitures pour les services techniques remarquées à l'article 6068.

En investissement les recettes réalisées s'élèvent 1 379 825.59 €.

Résultat de l'exercice en nette hausse en raison de la vente du terrain appartenant à Monsieur GALLAND.

Autres recettes, la taxe d'aménagement pour un montant de 59 318.13 € et le FCTVA pour 50 636.00 €.

Des subventions ont été perçues pour l'aménagement de la place des Mariniers, l'extension de la salle des fêtes, la réhabilitation du parc de vidéo protection et la mise aux normes de l'accessibilité ERP permettant de finaliser ces investissements sans passer par l'emprunt.

De manière générale, le budget de l'année 2018 a été bien géré et un gros effort a été fait aussi bien par le personnel que par les élus. Les dépenses 2018 ont été maîtrisées aussi bien en fonctionnement qu'en Investissements (extension salle des fêtes, ADAP, achat de matériel divers ou mobiliers pour les écoles, tablettes informatiques pour les écoles)

Sortie de M. le Maire, 13 présents, 12 votants

Abstention	0
Contre	0
Pour	12

2019-02-17 Budget principal : approbation du compte de gestion 2018

Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE

L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Comptable en poste à Meximieux et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune.

Il précise que le Comptable a transmis à la Commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du Comptable Public,

**Sur rapport de Jean-Marc DELAVALLE, adjoint délégué
et après en avoir délibéré le Conseil Municipal,**

Article 1 : Adopte le compte de gestion du Budget Principal du comptable pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Abstention	0
Contre	0

Pour	13
------	----

2019-03-18 Bilan des cessions et acquisitions 2018

Rapporteur : Jean-Pierre GAGNE

Le Maire rappelle à l'Assemblée que l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune. »

Pour l'exercice écoulé, la politique foncière s'établit comme suit :

CESSIONS

Total des cessions

Vente des terrains sis rue du Godimut (terrain GALLAND) : 6 727 m² pour 405 000.00 € à Société Française des Habitations Economiques.

ACQUISITIONS

Terrains nécessaires à l'élargissement de la rue des Alluets (surface totale : 468 m² Acquisition à l'euro symbolique à Sté Terre Habitat Aménagement

**Sur rapport de Jean-Pierre GAGNE, Maire
et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

Article 1 : Prend acte de ce bilan qui sera annexé au compte administratif 2018 du Budget Principal.

Abstention	0
Contre	0
Pour	13

2019-03-19 Budget principal : affectation du résultat 2018

Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE

**Sur rapport de Jean-Marc DELAVALLE, adjoint délégué
et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

Article 1 : Décide d'affecter le résultat

- Article 002 Résultat de fonctionnement reporté : **827 813,16 €**
- Article 001 Résultat d'investissement reporté : **950 407,21 €**

Abstention	0
Contre	0
Pour	13

2019-03-20 - Budget principal : subventions aux associations

Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE

Associations locales	Subventions
ACSDL	1 000.00 €
Activités loisir	500.00 €
Age d'or	1 000.00 €
AML	1 200.00 €
Angel Country	2 700.00 €
Chasseurs réunis	1 800.00 €
Classe en 9	500.00 €
Cop'ains	2 000.00 €
Cœur 2 bouchons	150.00 €
FNACA	600.00 €
Gym de Loyettes	450.00 €
Judo	1 500.00 €
Jumelage	1 800.00 €
Karaté	1 000.00 €
L'accroche chœur	1 000.00 €
Les amis de la musique	600.00 €
Patrimoine	500.00 €
Randonneurs/joggers	1 200.00 €
Sou des écoles	5 400.00 €
Subvention exceptionnelle école	3 000.00 €
Union sportive des berges du Rhône	4 500.00 €
USL tennis	1 200.00 €
Viet Vo Dao	800.00 €
Associations Extérieures	Subventions
ADAPEI	500.00 €
BANQUE ALIMENTAIRE AIN	150.00 €
PREVENTION ROUTIERE	150.00 €
RESTAURANTS DU CŒUR	100.00 €
RAMI (LAB)	8 100.00 €
Ligue Cancer Ain	150.00 €
Maison retraite St Vulbas	500.00 €
Croix rouge	500.00 €
ARC EN CIEL	100.00 €

**Sur le rapport de Jean-Marc DELAVALLE, adjoint délégué,
et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

Article 1 : Adopte les subventions proposées ci- dessus aux associations représentant un montant total de 44 650.00 €

Abstention	0
Contre	0
Pour	13

2019-03-21 : Adoption du taux des impôts locaux pour 2019

Rapporteur : Jean-Pierre GAGNE

Le Maire explique qu'il est nécessaire de se prononcer sur les taux des taxes d'habitation, sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti pour l'année 2019. Il précise que le produit fiscal résulte des taux et des bases nettes d'imposition, lesquelles évoluent chaque année en raison de la croissance de la matière imposable et de l'incidence de mesures législatives.

Le produit fiscal résulte des taux et des bases nettes d'imposition, lesquelles évoluent chaque année en raison de la croissance de la matière imposable et de l'incidence de mesures législatives.

La délibération du 9 avril 2018 a fixé les taux des impôts pour la collectivité pour l'année 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation : 13.07 %
- Taxe foncière bâti : 18.45 %
- Taxe foncière non bâti : 76.89 %

Le produit de l'impôt nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2019 est estimé à 1 100 544 €.

Compte tenu des bases d'imposition estimées pour 2019, il est proposé d'augmenter les taux d'imposition des différentes taxes pour atteindre cet objectif.

De ce fait, les taux d'imposition, pour 2019, sont proposés à :

- Taxe d'habitation : 13.20 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 18.63 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 77.66 %

Monsieur le Maire précise qu'aujourd'hui nous avons une grande chance, c'est d'être dans un beau territoire, la CCPA aide les communes, avec des dotations de solidarités communautaire et des fonds de concours pour l'investissement. En ce qui concerne la suppression de la taxe d'habitation, oui on en parle, mais pour l'instant elle existe bien. Par contre on ne parle pas de son remplacement, par quel nouvel impôt va être remplacée cette taxe.

La commune est un client pour les prestations que nous avons chaque année (contrat de nettoyage et entretien du stade etc...), soit annuellement, soit pour trois ans. Nous subissons donc les augmentations annuelles qui vont de 2,2 à 3 %, comme d'ailleurs le gaz + 6%, le carburant, le gas-oil, le fuel, diverses fournitures etc.....

Il indique qu'en Février 2019, après un appel d'offres pour la liaison chaude du restaurant scolaire, nous avons retenu la maison de retraite de St VULBAS, mais avec une augmentation de 0,20 centimes par repas, ce qui représente une augmentation de 11%. Il n'y aura pas d'augmentation pour les parents. Le reste à charge annuellement est de 6 000 euros et est totalement pris en charge par la commune. Il faut savoir que la moyenne est de 200 repas/jour soit 30000 repas annuellement.

En ce qui concerne l'augmentation de la taxe d'habitation, nous passons de 13,07% à 13,20%, la différence est de 0,13 et cela représente sur une moyenne de 500 euros de taxe, une augmentation de 0,65 euros.

**Sur le rapport de Jean-Pierre GAGNE, Maire
et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

Article 1 : Fixe le taux des trois taxes pour l'année 2019 comme suit

	Taux
Taxe habitation	13.20 %
Taxe sur le foncier bâti	18.63 %
Taxe sur le foncier non bâti	77.66 %

Abstention	1
Contre	0
Pour	12

2019-03-22 : Budget principal : approbation du budget primitif 2019

Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE

Détail du budget voir note explicative <http://www.commune-loyettes.fr/-Finances-budget-.html>

Section de fonctionnement	3 373 775.16 €
Section d'investissement	2 062 784.17 €

Le montant de la section de fonctionnement est de 373 775.16 € équilibrée en dépenses et en recettes.

Jean-Marc DELAVALLE insiste sur le fait que les recettes par rapport à 2018 ont été prises en prenant en compte la valeur basse de la plage prévisionnelle.

Les recettes de la section de fonctionnement sont constituées du remboursement lié aux arrêts maladie. En 2019, les prévisions sont en baisse par rapport à 2018 car la commune n'a pas de personnel en longue maladie.

Ensuite, nous avons Le chapitre 70 qui est en progression par rapport à 2018 car ce chapitre concerne plus particulièrement le service Enfance Jeunesse où il est prévu une hausse de la fréquentation.

Le chapitre 70 – Impôts et taxes connaît une légère augmentation.
Par contre, le chapitre 77 – produits exceptionnels est en baisse par rapport à 2018 car sur ce chapitre avait été inscrit le produit de la cession du terrain GALLAND.

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles seront aussi bien maîtrisées qu'en 2018. Chaque service en aura le devoir.

Le chapitre 011 – charges à caractère général, les prévisions sont supérieures à celles réalisées en 2018.

Il faut noter que le service Enfance-Jeunesse représente un coût important pour la commune, notamment par le coût des repas qui a été augmenté par le prestataire mais non répercuté sur les familles.

A l'article 615221 – entretien et réparation de bâtiments publics, plus de crédits et Bernard MAYET fait remarquer que le patrimoine communal est vieillissant et les réparations sont nombreuses.

Au 611 : contrats de prestation, une somme importante a été inscrite (125 000 €) car tous les contrats d'entretien quel qu'ils soient sont facturés sur cet article.

Les crédits inscrits au chapitre 012 – charges de personnel sont stables. Les mouvements de personnel restent nombreux surtout au niveau du service Enfance Jeunesse où beaucoup d'arrêts maladie sont constatés.

Jean Marc DELAVALLE précise qu'un virement de 550 468.02 € est effectué de la section de fonctionnement sur la section d'Investissement ce qui va permettre notamment de réaliser les travaux relatifs au contournement de Loyettes puisque les acquisitions de terrains à l'amiable arrivent à terme.

En investissement, la somme de 2 062 784.17 € est prévue aussi bien en recettes qu'en dépense.

Ces recettes sont constituées par le solde d'exécution d'investissement reporté, du virement de la section de fonctionnement, des dotations et fonds divers et de subventions d'investissement.

En dépense, les principaux investissements pour 2019, seront les travaux relatifs au contournement Nord de Loyettes, l'aménagement piétonnier rue du Levant et divers travaux dans les bâtiments communaux.

Jean-Marc DELAVALLE souligne que la commune de Loyettes est très peu endettée et que jusqu'ici beaucoup de travaux sont autofinancés.

Il précise également qu'il faut prévoir l'avenir car la commune sera certainement obligée à plus ou moins long terme d'agrandir le groupe scolaire.

**Sur rapport de Jean-Marc DELAVALLE, adjoint délégué,
et après en avoir délibéré le Conseil Municipal,**

Le Budget primitif de la commune de l'exercice 2019 est voté.

Abstention	0
Contre	0
Pour	13

2019-03-23 Budget annexe eau potable : approbation du compte administratif 2018

Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE

Détail du compte administratif voir note explicative <http://www.commune-loyettes.fr/-Finances-budget-.html>

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	CUMUL
recettes 2018			
Prévision budgétaires totales (a)	437 698,85 €	161 435,79 €	599 134,64 €
Recettes réalisées (b)	57 344,51 €	93 293,81 €	150 638,32 €
dépenses 2018			
Prévision budgétaires totales (c)	437 698,85 €	161 435,79 €	599 134,64 €
Dépenses réalisées (d)	103 847,80 €	76 054,85 €	179 902,65 €
Clôture			
Solde d'exécution 2018 e =(b-d)	-46 503,29 €	17 238,96 €	-29 264,33 €
Résultat reporté 2017	293 498,85 €	61 005,79 €	354 504,64 €
Résultats de clôture 2018	246 995,56 €	78 244,75 €	325 240,31 €
Restes à réaliser			
Dépenses (f)	41 214,67 €	0,00 €	41 214,67 €
Recettes (g)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé de clôture = e -f+g	205 780.89 €	78 244,75 €	284 025.64 €

OBSERVATIONS :

Aucune remarque particulière n'est faite sur le compte administratif du budget Eau Potable

Sortie de M. le Maire. 13 présents, 12 votants

Abstention	0
Contre	0
Pour	12

2019-03-24 - Budget annexe eau potable : approbation du compte de gestion 2018

Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE

Jean-Marc DELAVALLE informe l'Assemblée Municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 du budget « Eau potable » a été réalisée par le

Comptable en poste à Meximieux et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune.

Il précise que le Comptable a transmis à la Commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du Comptable Public,

**Sur rapport de Jean-Marc DELAVALLE, adjoint délégué,
et après en avoir délibéré le Conseil Municipal,**

Article 1 : Adopte le compte de gestion du budget « Eau Potable » du comptable pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Abstention	0
Contre	0
Pour	13

2019-03-25 - Budget annexe eau potable : affectation du résultat 2018

Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE

**Sur rapport de Jean-Marc DELAVALLE, adjoint délégué
et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

Article 1 : Décide d'affecter le résultat 2018 comme suit :

- Article 002 Résultat d'exploitation reporté : **78 244,75 €**
- Article 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : **246 995,46 €**

Abstention	0
Contre	0
Pour	13

2019-03-26 - Budget annexe eau potable : approbation du budget primitif 2019

Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE

Détail du budget voir note explicative <http://www.commune-loyettes.fr/-Finances-budget-.html>

Section de fonctionnement	177 891.71 €
Section d'investissement	507 643.27 €

Jean- Marc DELAVALLE fait remarquer qu'en recettes, il faut noter une baisse de la vente d'eau, dû au fait de l'attention portée par les citoyens sur leur consommation d'eau et d'électricité.

Jacques VEDRINE précise qu'on arrive à s'autofinancer.

En 2019, nous allons réaliser l'extension des réseaux rue de la Mouille.

La commune de Loyettes fait partie des communes ayant des tarifs attractifs au niveau de l'eau potable.

Monsieur le Maire confirme que les loyettains font des économies sur la consommation d'eau, d'électricité et sur les déchets.

On le constate les jeudis matins avec de très nombreux sacs jaunes présents sur les trottoirs en attente d'être ramassés. L'écologie n'est pas un parti politique, c'est une culture, une philosophie, une façon de concevoir l'avenir.

**Sur rapport de Jean-Marc DELAVALLE, adjoint délégué,
et après en avoir délibéré le Conseil Municipal,**

Le Budget primitif « Eau Potable » de l'exercice 2019 est voté.

Abstention	0
Contre	0
Pour	13

2019-03-27 - Budget annexe assainissement : approbation du compte administratif 2018

Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE

Détail du compte administratif voir note explicative <http://www.commune-loyettes.fr/-Finances-budget-.html>

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	CUMUL
Recettes 2018			
Prévision budgétaires totales (a)	241 105,00 €	182 774,19 €	423 879,19 €
Recettes réalisées (b)	127 386,07 €	168 789,16 €	296 175,23 €
Dépenses 2018			
Prévision budgétaires totales (c)	241 105,00 €	182 774,19 €	423 879,19 €
Dépenses réalisées (d)	73 240,26 €	116 528,87 €	189 769,13 €
Clôture			
Solde d'exécution 2018 e =(b-d)	54 145,81 €	52 260,29 €	106 406,10 €
Résultat reporté 2017	-27 784,45 €	57 174,19 €	29 389,74 €
Résultats de clôture 2018	26 361,36 €	109 434,48 €	135 795,84 €
Restes à réaliser			
Dépenses (f)	22 686,00 €		
Recettes (g)	0,00 €		
Résultat cumulé de	3 675,36 €	109 434,48 €	113 109,84 €

clôture = e +f-g			
------------------	--	--	--

Sortie de M. le Maire, 13 présents, 12 votants

Abstention	0
Contre	0
Pour	13 12

2019-03-28 Budget annexe assainissement : approbation du compte de gestion 2018

Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE

Jean-Marc DELAVALLE, premier adjoint, informe l'Assemblée Municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Comptable en poste à Meximieux et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune.

Il précise que le Comptable a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du Comptable Public,

**Sur rapport de Jean-Marc DELAVALLE, adjoint délégué,
et après en avoir délibéré le Conseil Municipal,**

Article : Adopte le compte de gestion du budget annexe Assainissement du comptable pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Abstention	0
Contre	0
Pour	13

2019-03-29 Budget annexe assainissement : affectation du résultat 2018

Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE

**Sur rapport de Jean-Marc DELAVALLE, adjoint délégué
et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

Article 1 : Décide d'affecter le résultat 2018

- Article 001 Résultat d'investissement reporté : **26 361.36 €**
- Article 002 Résultat d'exploitation reporté : **109 434.48 €**

Abstention	0
Contre	0
Pour	13

2019-03-30- Budget annexe assainissement : approbation du budget primitif 2019

Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE

Détail du budget voir note explicative <http://www.commune-loyettes.fr/-Finances-budget-.html>

Section de fonctionnement	256 196.77 €
Section d'investissement	234 082.13 €

Budget stable par rapport à 2018. Aucune somme n'a été inscrite pour la prime d'épuration cette dernière étant liée au fonctionnement de la STEP.

En investissement, une somme a été inscrite pour la station d'épuration qui a été sous dimensionnée et des études vont être menées pour commencer à acquérir des terrains.

**Sur rapport de Jean-Marc DELAVALLE, adjoint délégué,
et après en avoir délibéré le Conseil Municipal,**

Le Budget primitif du service assainissement de l'exercice 2019 est voté.

Abstention	0
Contre	0
Pour	13

En conclusion, les budgets de la commune sont maîtrisés et sains puisqu'il est possible sur chaque budget, d'effectuer des virements de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Aucun emprunt n'est réalisé pour financer les nombreux investissements.

Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal

OBJET	TIERS/MONTANT	DATE
Marché à procédure adaptée pour la fourniture de repas en liaison chaude	EHPAD CLAIRES FONTAINES Repas enfants : 2,67 € HT Repas adultes : 4,24 € HT	11/02/2019
Location d'une partie de la parcelle cadastrée section A n° 2369 à l'établissement » « Grand Café des Arcades (nouveaux propriétaires)	Loyer de 20 €/m ² pour la véranda 5 €/m ² pour la pergola Loyer annuel : 315,00 € pour la pergola 1 182,80 € pour la véranda	01/03/2019
Marché de travaux pour le réaménagement de trottoirs rue du Levant	PERRIER TP/CTPG 58 205,00 € HT (69 846,00 € TTC)	06/03/2019

Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu le 18 avril 2019 à 20 heures L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21H35.

1 personne a assisté à la séance

Le secrétaire de séance



Danielle BERRODIER



Le Maire
Jean-Pierre GAGNE
(Ain)